



**SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2019**

**Nombre de conseillers :**

en exercice : 10  
présents ..... : 7  
votants ..... : 7  
(dont 0 procuration)

**Date de la convocation :**

23/09/2019

**L'an deux mil dix-neuf et le vingt-sept à 20 h 30**

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick PELISSIER, Maire

**Présents :** Mmes Maryse MARIONON, Françoise PELISSIER,  
MM Christian BAFOIL, Cédric BOYER, Christian LASSAIGNE, Raymond SIBILLE,  
Patrick PELISSIER

**Absents :** Eric CHABRILLAT, Frédéric GESEGNET, Olivier LEVET

**Secrétaire de séance :** Françoise PELISSIER

- ◆ Le Maire demande au conseil de rajouter 2 points à l'ordre du jour :
  - Cimetière : - Aménagement et recensement du cimetière communal
  - Procédure de reprise de concessions à l'état d'abandon
  - Décision modificative n°1 – Budget 2019 (création programme « Cimetière »)

Accord du conseil

- ◆ Le Maire propose d'adopter le compte-rendu de la séance du 21/06/2019. Aucune observation.

Accord du conseil municipal pour approuver le compte-rendu de séance.

*(7 présents - 7 votants : 9 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)*

- ◆ **DECISION DU MAIRE** (dans le cadre des délégations du conseil municipal au maire – Article L2122-22 du CGCT)

*N°3-2019 : Vol matériel dans le hangar communal : acceptation de l'indemnité d'assurance*

Suite au vol de matériel (2 débroussailleuses thermiques et 1 perche d'élagage) dans le hangar communal entre le 16 et 19 novembre 2019, l'assurance SMACL indemnise la commune d'un montant de 821,65 € au titre de la garantie dommages aux biens.



**OBJET : TRAVAUX SUR LA RD 714 AMENAGEMENT DE SECURITE EN TRAVERSE DU BOURG D'APCHAT : Demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police 2019**

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de sécuriser la RD 714 à l'entrée sud du Bourg d'Apchat (côté Brioude) car l'absence de trottoirs et de stationnement provoquent les jours de manifestations, un cheminement piétonnier sur la chaussée.

La chaussée présente une largeur de 4.85 m. Les trottoirs existent en partie côté habitations, le stationnement est anarchique les jours de manifestations, et le côté opposé aux constructions n'est pas aménagé.

Le Conseil Départemental 63 a établi une estimation des travaux.

Les travaux consisteraient à :

- poser une bordure et ainsi induire un changement du comportement des usagers à l'approche du bourg
- créer un trottoir répondant aux règles d'accessibilité >1.40
- récupérer les eaux pluviales

L'estimation des travaux dans le cadre des amendes de police 2019 (AMP 2019) s'élève à 22 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de présenter le dossier de travaux de sécurisation de la RD 714 en traversée du Bourg d'Apchat (entrée sud) au titre de la répartition du produit des amendes de police 2019 (AMP 2019).

*(7 votants : 6 POUR – 0 CONTRE – 1 ABSTENTION (C. Lassaigne))*





## 2) PROCEDURE DE REPRISE DE CONCESSIONS A L'ETAT D'ABANDON

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée qu'un certain nombre de concessions sont abandonnées dans le cimetière communal. Aucun entretien de ces tombes n'a été réalisé depuis plusieurs années.

Afin de pouvoir faire une reprise de ces concessions, étant donné que le nombre de places disponibles va devenir très limité, Monsieur le Maire propose de choisir un prestataire qui accomplirait les démarches nécessaires pour établir un rapport faisant apparaître les concessions en état d'abandon conformément aux articles L 2223-17 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il s'agit de concessions **ayant plus de 30 ans d'existence qui n'ont pas accueilli de sépultures depuis plus de 10 ans et dont l'état de dégradation des monuments et l'absence d'entretien les classent dans la catégorie en voie d'abandon.**

**Il est aussi établi que l'aménagement des fosses communes soit conforme à la législation funéraire et que la notion de « gratuité » réponde, strictu sensu, à la définition qui lui est propre.**

Dans l'optique d'une saine gestion du cimetière, il est du devoir du Maire de veiller à la sécurité et à l'hygiène de ce dernier.

Il donne ainsi lecture de l'offre faite par Madame Martine MANDON dont le rôle est de suivre le bon déroulement de cette procédure qui s'échelonne sur trois années. Cela concerne la recherche des familles, la rédaction des procès-verbaux, arrêtés constatant l'abandon, les modalités de publicité, le suivi de l'évolution de la procédure... Les courriers devront être affranchis par la Mairie.

Chaque concession qui fait l'objet d'une reprise a un dossier individuel dans lequel se trouveront les éléments précités, photos (début, aux périodes de Toussaint et fin de la procédure) et correspondances.

Elle s'engage à répondre aux problèmes concrets et sensibles et se fait l'interlocuteur privilégié de la Mairie lors de cette procédure.

Le coût du recensement et l'aménagement des cimetières communaux est 4 250 € H.T, dont un premier versement de 30 % à la signature du contrat

Le coût unitaire de la procédure de reprise des concessions est de 135 € H.T. ;

- Un premier versement de 50 % à la signature du contrat,

- Le solde réparti en deux échéances égales à hauteur de 25 % à la même période en 2021 et 2022.

Cette procédure concernerait 50 concessions.

**Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de procéder à l'aménagement et recensement du cimetière communal et donne son accord pour effectuer la reprise des concessions : travaux effectués par le cabinet E.P.O.C. représenté par Madame Martine MANDON.**

*(7 votants : 7 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)*



## **OBJET : Décision Modificative n°1 – Budget 2019**

Après avoir décidé d'engager les travaux relatifs au cimetière d'Apchat (aménagement et recensement du cimetière et procédure de reprise de concessions à l'état d'abandon), le conseil municipal décide de créer un nouveau programme d'investissement : **Programme n° 180 – Cimetière** et d'y effectuer les virements de crédits suivant :

### **SECTION INVESTISSEMENT**

#### **DEPENSES**

##### **Opération 177 – Voirie 2019**

Article 2315 – Immos en cours – Inst. Techn. - 10 000 €

##### **Opération 180 – Cimetière**

Article 2031 – Etude + 6 000 €

Article 2116 – Cimetière + 4 000 €

*(7 votants : 7 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)*



### **QUESTIONS DIVERSES**

➔ Voirie 2017 – Sagheat : Géoval a fait un courrier à Chevalier pour relancer les travaux de reprise des ruisseaux et la reprise des zones sur lesquelles le gravillonnage s'est arraché. L'entreprise Chevalier s'est engagée par écrit à intervenir à l'été 2020.

- ➔ Eau à Zanières : Le syndicat de gestion des eaux du brivadois vont refaire leurs conduites d'eau à Zanières à partir de Mai 2020 avant que la commune engage les travaux de réfection de la voirie.  
Prévenir les habitants de Zanières si jamais ils doivent faire des travaux d'assainissement (avant la réfection de la voirie)
- ➔ Réhabilitation de l'ancienne école d'Apchat : La Région a accordé une subvention de 42 000 € pour faire les 3 logements.
- ➔ L'Etat a attribué à la Commune une dotation Natura 2000 (1 902 €).
- ➔ La mairie a reçu un mail de M. et Mme Claude DELACOTE, informant que des tuiles du préau de l'ancienne école tombent sur la voie publique, que la chéneau de l'ancienne école fuit dans l'angle de leur mur de maison, ainsi que des risques de chutes de briques et du mur de la propriété DELORME sur la voirie publique.  
En ce qui concerne les tuiles du préau et la chéneau de l'ancienne école, les problèmes seront résolus lors des travaux de réhabilitation (courant 2020).  
Pour la propriété DELORME, à voir.
- ➔ Petit rappel concernant les impôts : la commune d'Apchat n'a pas augmenté ses taux depuis de nombreuses années. Ce sont les bases (valeurs locatives) qui augmentent et qui n'est pas de la compétence de la Commune mais de l'Etat.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant à prendre la parole, Monsieur le Maire a clôturé la séance à 22h30.

*Le Maire,*  
Patrick PELISSIER

*Le Secrétaire de Séance,*  
Françoise PELISSIER

*Les Conseillers,*



Christian BAFOIL	Cédric BOYER	Christian LASSAIGNE
Maryse MARIONON	Raymond SIBILLE	